

OCTOBRE 2008



SYNERGIE Environnement N°26

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - FSU

RGPP et réorganisation du MEEDDAT :

Entre méthode Coué et réalité le grand écart...

Le SNE remplira son rôle en dénonçant publiquement l'écart grandissant entre les affichages et la réalité vécue par les personnels.

L'actualité démontre la nécessité du choix d'une société solidaire, où les services publics, indispensables au développement économique, social et culturel, sont les garants de ces droits.

L'intérêt général a besoin de personnels qualifiés présents sur tout le territoire, de solidarité, de stabilité, d'indépendance, comme seul le permet le statut des agents de la fonction publique, à l'opposé de la concurrence et de la soumission aux intérêts particuliers.



**produit totalement biodégradable,
déjà biodégradé avant emballage**

Périodique
d'information
du Syndicat National
de l'Environnement

www.sne-fsu.org

Directeur publication

Laurent FAURE
"Sauveplantade"
07200 ROCHECOLOMBE
Téléphone : 06 07 01 14 05
laurent.faure.sne@free.fr

Rédacteur bulletin

Laurent DUHAUTOIS
laurent.duhautois@developpement-durable.gouv.fr

Editorialiste

Jean Jacques MAYNARD

Comité Rédaction

Laurent DUHAUTOIS
Daniel GASCARD
Jean Marc MARSOLLIER
Clotilde SAGOT
Martine WANNER

N° CPPAP : 0607 S06063

ISSN : 1634-6297

**Synergie
Environnement**

ABONNEMENT :
annuel : 16 euro
Prix unité : 5 euro

Chèque à l'ordre de :
SNE

Immeuble "Le Mondial"
219 rue LE TITIEN
CS59549
34961 MONTPELLIER
cedex 1

SOMMAIRE

- 3 - EDITO Jean jacques MAYNARD
- 4 - LE MEEDDAT DEMAIN - la RGPP
- 6 - ACTION courriers envoyés
- 8 - LE MOT du secrétaire général du sne
- 9 - AGIR POUR LE SNE
- 12 - ELECTIONS ctpc et ctps
- 14 - VIE DES BRANCHES
- 19 - FENETRE SUR l'après Grenelle...
- 21 - PROTECTION SOCIALE
- 22 - IRCANTEC
- 25 - VIE DU SNE groupe retraite
- 26- FORMATIONS FSU
- 28 - UN LIVRE à découvrir



LECTURE ACTUELLE

Malheurs de bureau



James - DANS MON OPEN SPACE (tome 1) : BUSINESS CIRCUS. Dargaud (2008), 46 pp., 10,40 euros.

Une fille pénètre dans le hall de l'entreprise. Blonde. Robe moulanche, rouge à lèvres, vernis à ongles. Sublime. Le héros, Hubert le stagiaire, tressaille en l'apercevant : « Les gars... Les gars ! Je viens de voir passer un ange... » Tranquille, l'un d'entre eux lâche : « Assistante de direction. » Le héros, levant les mains d'un air fataliste : « OK, OK... Mauvaise pioche... » « C'est bien, tu apprends vite », confirme un collègue. Cette scène purement houellebecquienne se passe dans un bureau tapissé de couleurs, peuplé de personnages animalisés (ours, chien, lapin, pingouin...), égrenant un gag toutes les dix cases en moyenne. Mais arrêtons-nous une minute sur le sens de ce gag. Et réfléchissons à la violence sociale qu'il sous-tend. Pourquoi cela nous semble-t-il si pertinent, et même, si cruellement drôle ?

Parce que l'entreprise est l'un de ces lieux qui nous rappellent que, même en démocratie, les hiérarchies sociales continuent de structurer les mentalités et d'induire des comportements d'une implacable férocité. Une violence voilée, banale, digérée le plus souvent. L'entreprise est un lieu de guerre où s'égorgeraient des soldats persuadés de vivre en paix. Bien sûr, tous les gags de *Dans mon open space* ne sont pas sur ce thème. Mais sans contester, le dessinateur James a su tirer de cette matière archibattue depuis la série télévisée *Camera Café* un suc sociologiquement original. Le personnage le plus drôle de la bande est ainsi Victor, 57 ans, une sorte de canard ridé et verdâtre, qui vit dans une des armoires à fournitures. Victor est littéralement « au placard ». A force, il est devenu phosphorescent et erre la nuit dans les bureaux en répétant : « Donnez-moi du travail... Hou hou... Donnez-moi du travail... » Toute la brutalité d'une éviction professionnelle est décrite en un seul dessin. Bon, on a aussi besoin de se consoler des avanies subies par Hubert le stagiaire. Un exemple ? Un problème d'ordinateur. Survient l'informaticien, un pingouin terrorisé à l'idée de se faire licencier. Il demande à Hubert : « Tu es nouveau... Comment est-ce que tu peux être aussi désinvolte ? » Réponse : « Je suis stagiaire. » - « Veinard ! » - ARNAUD GONZAGUE

Mon vélo est en carton

Contre 15 livres (20 euros), vous voilà l'heureux acheteur d'un nouveau vélo ultraléger, respectueux de l'environnement et peu susceptible d'être volé. C'est la concrétisation du rêve de Phil Bridge, 21 ans, étudiant à l'université britannique de Sheffield Hallam et inventeur du premier prototype de vélo en carton. Capable de transporter un cycliste pesant jusqu'à 76 kilos, cette bicyclette possède un ultime avantage : elle ne fond pas sous la pluie. Et si son espérance de vie est estimée à environ six mois, elle est presque entièrement recyclable. Même sa chaîne et ses pneus, seuls éléments non cartonnés de l'ensemble, sont aisément réutilisables, assure le jeune inventeur. Autre argument de poids : en Grande-Bretagne, un vélo est volé toutes les 71 secondes. K.L.L.
www.shu.ac.uk/art/design/news/cardboardbike.html

Ne pas se tromper de crise

Clermont-Ferrand – fin-septembre. Premier colloque depuis bien longtemps auquel je me suis inscrit, un colloque sur le développement durable, donc au cœur des nos préoccupations professionnelles et syndicales.

Du sérieux donc, organisé par AgroParitech (ENGREF et autres...), avec lors de l'inscription un discours de clôture de Michel Barnier et une allocution d'ouverture cadrant un nombreux public "vous êtes les cadres actuels et futurs de la Nation".

Deux éléments forts pour faire référence : Bettina Laville prévue en ouverture mais défaillante est remplacée par un prof de Centrale qui nous cause conséquences du changement climatique. Un discours scientifique rigoureux appuyé sur des résultats de travaux de labos américains pose des présomptions fortement conclusives et inquiétantes. Et une conclusion qui fait froid dans le dos : "le problème, c'est qu'en 2000, le GIEC nous alertait à échéance de 2100, en 2002 à échéance de 2050, et aujourd'hui à échéance de 2020".

Deuxième élément, le discours de conclusion : à la place de Michel Barnier, le professeur Albert Jacquard, ce n'est pas tout à fait le même créneau.

Il est toujours réconfortant d'entendre énoncer de façon scientifique et par une autorité intellectuelle de référence ce que l'on ressent soi-même sans parvenir à l'exprimer de façon construite et irréfutable. Que dit donc Albert Jacquard ?

Principalement deux choses :

- la première, c'est que notre planète est finie et qu'il est certainement illusoire d'espérer pour l'homme un avenir dans les étoiles.
- la seconde, qui découle de la première, est qu'il est dès lors incohérent de baser le fonctionnement de la société humaine sur une fuite en avant dans la croissance. Et donc bien sûr, qu'il est totalement irresponsable de gâcher les ressources de la planète au bénéfice de quelques-uns.

Longue ovation de la salle – rappelez-vous qui sont les organisateurs et quel est le public. Or, ce propos est énoncé de façon forte alors que la crise financière ravage déjà les bourses et qu'on perçoit les premiers signes avant-coureurs du choc sur l'économie réelle.

Je ne développerai dès lors rien sur les crises économique et financière, sauf à simplement souligner que les considérations précédentes les renvoient au rang d'épiphénomènes marginaux.

Bien évidemment, les conséquences en particulier sociales de ces phénomènes vont être dès la fin de cette année totalement dévastatrices, et le mouvement brownien de nos dirigeants, avec relais complaisant des médias, laisse incrédule.

La crise majeure de l'économie de marché et de son postulat premier, une politique de l'offre financée par une fuite en avant dans les dettes, est là, et "nos dirigeants" politiques et économiques n'ont de cesse d'imaginer de solutions toutes plus bancales les unes que les autres pour continuer comme avant.

Aucune remise en question, aucune inflexion (rien vu de vraiment nouveau, même dans le Grenelle), l'urgence semble seulement être de rétablir le fonctionnement antérieur garantissant la prééminence des revenus du capital sur l'existence des populations.

Pour ce qui nous concerne, mais ça en devient quelque part très secondaire au regard de la disette imposée au service public français, notre quotidien ressortira néanmoins pour les années à venir des réformes que nos dirigeants ont choisi d'imposer.

Dès la fin du congrès du SNE en mai, il était apparu que je resterais éditorialiste de notre bulletin syndical. J'avais donc pris soin de relever un certain nombre d'éléments avant et pendant l'été pour pouvoir bâtir le présent edito. L'analyse de ces éléments m'aurait conduit à dénoncer virtuellement une nouvelle fois cette logique de fuite en avant permanente. La réalité est pire.



Pour revenir à nos soucis immédiats de service public en charge de l'Environnement, la période estivale a été d'autant plus dévastatrice que la prise en charge de nos problématiques s'est simplement dissoute dans le néant.

Dit autrement, nous ne sommes pas les bienvenus dans le nouveau Ministère de l'Equipement, c'est une position qu'il va falloir exprimer d'autant plus fortement qu'elle est considérée fautive et irrecevable par notre Ministre et notre administration, mais également par une partie des personnels du MEEDDAT.

Bien évidemment, les vérités ne sont jamais absolues, mais certains éléments factuels ne peuvent que nous conforter dans nos réserves :

- fin juin, aucune référence environnementale (ne parlons pas d'écologie) dans le dossier de presse "construction du Ministère".
- confirmation dans l'organigramme triomphalement mis en ligne le 11 juillet, aucun organisme à fonction environnementale n'est même recensé, seule exception à la rubrique formation : l'IFORE ! – nous n'aurons aucun mal à ne pas nous sentir concernés par les instructions tombant d'une telle structure, dans l'absolu et surtout si elles sont contraires aux objectifs officiels.
- quant au très aménageur projet stratégique, on a surtout l'impression qu'il est mis en avant pour justifier les réductions de moyens de l'Equipement. Impressions confirmées dès la seconde quinzaine de juillet par l'affichage des prévisions 2009 : MEEDATT à -9% (et d'ailleurs agriculture à -10 %).
- cerise sur le gâteau : les nominations aux postes de responsabilités : Préfets, Ingénieurs des Ponts et quelques GREFs soigneusement choisis font l'affaire. La dimension sociale de l'Etat aujourd'hui pour ses agents, c'est s'assurer que ses généraux sont bien traités. Le reste est sans importance.

Rappelons que sur la partie opérationnelle, celle sur laquelle le public jugera, les décisions ont déjà été prises, ce sont les DREAL au niveau régional, les DDT au niveau départemental avec autorité des Préfets de région sur les préfets de département, tout ça complètement efficace fin 2010.

La période estivale pré-crise ayant été fructueuse dans les régressions, ce privilégié de citoyen-salarié s'est également vu affubler :

- de l'officialisation du passage à 41 ans de cotisations pour espérer toucher une retraite permettant de vivre.
- d'une loi dite de rénovation de la démocratie sociale (si ! si !) qui nous renvoie à l'objectif fixé par l'Europe d'un temps de travail pouvant aller jusqu'à 282 jours/an. Merci l'Europe ! .

Pour ne pas subir plus, il faut bien évidemment déjà disposer de la qualité de citoyen français (avec papiers), et disposer d'un Contrat à Durée Indéterminée, deux caractéristiques loin d'être accessibles à tous ceux qui ont besoin de travailler.

Petit plus (ou moins, selon le point de vue) pour les contractuels de la Fonction Publique, une réforme de l'IRCANTEC pour payer plus plus longtemps et avoir beaucoup moins en retour. Genre incitation à prendre une retraite par capitalisation, mais la capitalisation se révèle un peu fumeuse ces derniers temps.

Un dernier mot dans ce contexte sur l'activité syndicale et la représentation des salariés. Pour être positif, bien sûr. L'ampleur des crises devrait conduire les multinationales à considérer qu'elles n'ont même plus besoin de soutenir des syndicats réformistes guichets des pouvoirs publics. Un souci de moins !

Jean-Jacques MAYNARD

ELECTIONS CTP -

Prochainement, les personnels des services du MEEDDAT et des établissements publics administratifs (EPA), mentionnés ci-dessous, vont être consultés pour élire les représentants syndicaux aux Comités Techniques Paritaires Centraux et Spéciaux.

La représentativité d'un syndicat se fait au nombre de voix obtenues lors de ces élections. Autant vous dire l'importance que revêt celles-ci et la nécessité de mobiliser les personnels pour qu'ils aillent voter. Pour continuer ses actions, le SNE-FSU sera présent aux élections de renouvellement de nombreux CTP. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour renforcer la présence de la FSU dans ces instances.

1. Dans le cadre de la composition des CTPS (comités techniques paritaires spéciaux) :

Les Directions Régionales de l'Environnement des régions Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Guadeloupe, Guyane, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Poitou-Charente et Réunion.

2. Dans le cadre de la composition des CTPC (comités techniques paritaires centraux)

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ; L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ; Parcs Nationaux de France ; Les Parcs Nationaux de Port Cros ; de la Vanoise ; des Pyrénées ; des Cévennes ; des Ecrins Mercantour ; Guyane Guadeloupe ; Réunion.

3. Dans le cadre de la composition du CTPC de la DRH (SG) de l'administration centrale.

Le Centre d'Etudes sur les Réseaux, le Transport, l'Urbanisme et la construction (CERTU) ; Le Centre d'Evaluation, de Documentation et d'Innovation Pédagogiques (CEDIP) ; Le Service Technique de l'Energie Electrique et des Grands Barrages (STEEGB) ; Le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévention des Inondations (SHAPI).

Services	nombre de sièges
Directions régionales de l'environnement Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Franche-Comté, Guadeloupe, Guyane, Limousin, Martinique, Poitou-Charentes et Réunion	3
Directions régionales de l'environnement Aquitaine, Bourgogne, Ile-de-France et Languedoc-Roussillon	4
Directions régionales de l'environnement Bretagne, Centre et Lorraine	5
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	3
Office national de la chasse et de la faune sauvage	9
Office national de l'eau et des milieux aquatiques	6
EPA « Parcs nationaux de France »	3
Parcs nationaux	4

1er tour	2ème tour*	sous réserve de la sortie définitive de la circulaire
18 décembre 2008	05 février 2009	Date limite de dépôt contre récépissé des candidatures des organisations syndicales.
15 janvier 2009	12 mars 2009	Date limite d'envoi du matériel de vote aux agents
3 février 2009	26 mars 2009	Jour de la consultation des personnels

*seulement si quorum de votant < 50%

RAPPEL

Mise en place du CTP

I - Composition du CTP : Elle concerne la parité syndicale et la parité administrative.

a) Parité syndicale Les sièges de représentants du personnel sont répartis entre les organisations syndicales au sein de chaque comité technique paritaire, sur la base des résultats de la consultation, par arrêté ministériel ou par décision du directeur (article 11, alinéa 2, du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié) et publié au bulletin officiel. Le nombre de représentants suppléants est égal à celui des représentants titulaires.

Le directeur ou le chef de service invitera les responsables des organisations syndicales bénéficiant de sièges à lui faire connaître dans un délai de quinze jours le nom des représentants titulaires et suppléants qu'ils désirent voir siéger au comité.

Cette désignation intervient parmi les fonctionnaires et agents non titulaires de la direction ou du service où s'est déroulée la consultation.

b) Parité administrative Outre la désignation des représentants choisis par les organisations syndicales habilitées à siéger au CTP, le directeur ou le chef de service désignera également les représentants titulaires et suppléants de l'administration au sein du comité.

II - Mise en place du CTP

La décision de composition du CTP prise par le directeur ou le chef de service devra être adressée au SG/DRH (département des Relations Sociales) dans le délai d'un mois à compter de la publication de l'arrêté ministériel ou de la décision sus mentionnés de répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au CTP. Il en sera de même pour chaque décision modificative de la composition du comité intervenant en cours de mandat.

Le comité technique paritaire ainsi constitué entrera en fonction **pour une période de trois ans.**

NOUVELLES SECTIONS SNE FSU

Depuis peu, **trois nouvelles sections syndicales** viennent s'ajouter aux quelques 40 sections syndicales existantes du SNE FSU .

La première section fut créée par les personnels du récent

Parc Amazonien de Guyane

www.parc-guyane.gf

La seconde section fut créée par les personnels du récent

Parc National de la Réunion

www.reunion-parcnational.fr .



Enfin une section créée par les personnels de l' Agence des Aires Marines Protégées

<http://www.aires-marines.fr>

Des élections CTPC viennent de s'y tenir et les résultats sont prometteurs: **3 sièges** pour le SNE FSU, sur 3 sièges à pourvoir

INSCRITS	63	
VOTANTS	39	61,90%
SNE-FSU	31	79,49%
CGT	5	12,82%
CFDT	3	7,69%

Brèves

La FSU et le Snui s'opposent à la prime au mérite AFP - 31/10/2008

La FSU, premier syndicat de la Fonction publique d'Etat, et le Snui-Sud-Trésor (impôts), se sont opposés vendredi à l'idée d'une prime au mérite que le gouvernement va instaurer pour les fonctionnaires, et qu'ils jugent "dangereuse" et "source d'effets pervers".

Un projet de décret doit prochainement instaurer une "prime de fonctions et de résultats", comprenant une part de rémunération fixe, en fonction du niveau de difficulté et de responsabilité du poste, et une part de rémunération variable, en fonction des objectifs à atteindre.

Pour la FSU, qui demande le retrait du projet de décret, "la rémunération en fonction des résultats est source d'effets pervers, contradictoires avec les exigences d'une administration au service de l'intérêt général". "La première difficulté est celle de l'évaluation du travail et de ses critères. Le projet de décret la renvoie à la conviction du supérieur hiérarchique. Ce n'est pas ainsi qu'elle pourra être objectivée et incontestable", estime le syndicat, dans un communiqué.

De plus, "la logique du mérite individuel oppose les personnels entre eux, censés se partager une enveloppe financière pré-établie, quand il conviendrait de développer le travail en équipe".

Enfin, elle "invite chaque agent à privilégier dans l'exécution de son travail les objectifs valorisés par la rémunération". Un avis partagé par le Snui, qui juge qu'"une rémunération au mérite serait dangereuse et injuste". "Dangereuse car elle reviendrait à rémunérer des missions sensibles au rendement, privilégiant la quantité au détriment de la qualité, au détriment des usagers et des principes du service public", explique le communiqué.

De plus, elle serait "injuste", car "elle serait appliquée dans un contexte de réduction des moyens alloués à l'action publique, ce qui pénaliserait de facto les fonctionnaires alors que la modération salariale est déjà la règle".

selon Santini, la prime au mérite devrait "améliorer la qualité de service" (AFP -04/11/2008 Le but est de "doter l'Etat d'une politique de rémunération juste, moderne, dynamique au bénéfice de ses agents", a conclu le secrétaire d'Etat.